

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

DOSSIER DE DÉCLARATION D'EXPLOITATION
D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

1. PRESENTATION

2. EMPLACEMENT

2.1 Plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 m

2.2 Plan au 1/200^{ème}

3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITÉ

3.1 Nature de l'activité

3.2 Volume de l'activité

3.3 Situation de l'entreprise par rapport à la nomenclature des ICPE

4. MODES ET OCNDITIONS D'UTILISATION, D'ÉPURATION ET D'ÉVACUATION DE TOUTES ÉMANATIONS

4.1 Eaux

4.2 Air

4.3 Bruit

4.4 Déchets

5. DISPOSITIONS EN CAS DE SINISTRES

ANNEXES

- Plan de situation du cadastre
- Plan au 1/200^{ème}

Ce dossier est à déposer en 3 exemplaires à :

M. le Directeur Départemental des Territoires du Lot
UNITE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES
Cité administrative - 127, quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex 9

NOTE : Ce dossier a été réalisé conformément au Code de l'Environnement - LIVRE V. Prévention des pollutions, des risques et des nuisances – TITRE Ier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement - Article R. 512-47.

1. PRESENTATION

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement :

Numéro SIRET :

Code NAF :

Activité :

Numéro d'inscription au registre des métiers :

Nom et qualité du signataire :

Téléphone :

Télécopie :

E.mail :

DATE :

Signature :

2. EMPLACEMENT

Décrire sommairement le(s) voie(s) d'accès à l'entreprise (RN, RD, nombre d'entrées sur le site) ainsi que son environnement général (situation sur une ZI, ZA, ...) et la distance avec la plus proche maison d'habitation occupée par des tiers.

2.1. Plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 m

2.2. Plan au 1/200^{ème} accompagné d'une légende indiquant :

- Les dispositions matérielles de l'installation,
- L'affectation, jusqu'à 35 mètres autour des clôtures, des constructions et terrains avoisinants, des point d'eau, canaux, cours d'eau et égouts..

A joindre à ce document.

3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE

3.1. Nature de l'activité

- L'activité consiste en :

A décrire

- Les procédés mis en œuvre sont les suivants :

A décrire (notamment les différents types de travaux effectués)

3.2. Volume de l'activité

3.2.1. Produits utilisés, stockés et fabriqués :

A décrire et quantifier. Préciser les modalités de stockage

3.2.2. Bâtiments et équipements de travail :

- *Décrire les locaux dans lesquels est installée l'entreprise et affecter les locaux en fonction des activités qui y prennent place. Donner des éléments chiffrés (surface, ...).*

- Les machines fixes utilisées sont :
Décrire les machines utilisées et quantifier (puissances individuelles – préciser la nature de la puissance : apparente, active ou utile, absorbée, ... ainsi que l'unité : kW) des machines et puissance globale de l'installation.

- Jours et Horaires de travail :

- Nombre d'employés :

3.3. Situation de l'entreprise par rapport à la nomenclature des ICPE

Rubrique	Désignation de l'activité Critères de classement	Volume d'activité de l'entreprise	Régime (D : déclaration A : autorisation)
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. Si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m ³ , mais inférieur ou égal à 15 000 m ³ (régime autorisation si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m ³)		
2220	Transformation de produits d'origine végétale, la quantité de produits entrant étant supérieure à 2 tonnes par jour. (régime autorisation au delà de 10 t/j)		
2221	Transformation de produits d'origine animale, la quantité de produits entrant étant supérieure à 500 kg par jour. (régime Enregistrement au delà de 2 t/j)		
2260	Broyage, concassage, criblage déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fct de l'installation étant : >à 100kW mais < ou égal à 500kW (régime D) ou > à 500 kW (régime A)		
2225	Sucrieries, raffineries de sucre, malteries		
2226	Amidonneries, féculeries, dextrineries		

4. MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DE TOUTES EMANATIONS

4.1. Eaux

- **Besoins et consommation d'eau**

Décrire les utilisations de l'eau (usage sanitaire, usage industriel, usage pour nettoyage) et donner les quantités consommées.

- **Rejets liquides**

Décrire le(s) traitement(s) effectué(s) sur les eaux usagées par l'entreprise (fosse septique,...), le(s) mode(s) et la destination des rejets (rejet dans le réseau collectif, dans une rivière, traitement dans la station d'épuration communale, ...).

4.2. Air

- **Origines et types de rejets aériens**

Décrire les origines et types de rejets aériens (si l'entreprise émet des rejets aériens)

- **Mode d'évacuation des émanations**

A décrire

4.3. Bruit

Décrire les sources de bruit dans l'entreprise ainsi que les moyens de prévention utilisés contre ces bruits (carénage de machines, isolement d'un compresseur dans un local spécifique, ...)

4.4. Déchets

Type de déchets produits	Quantité/an	Mode d'élimination

5. DISPOSITIONS EN CAS DE SINISTRE

- **Prévention du risque incendie**

Décrire les mesures de prévention prises par l'entreprise

- **Dispositions en cas de sinistre**

Décrire les mesures prises par l'entreprise